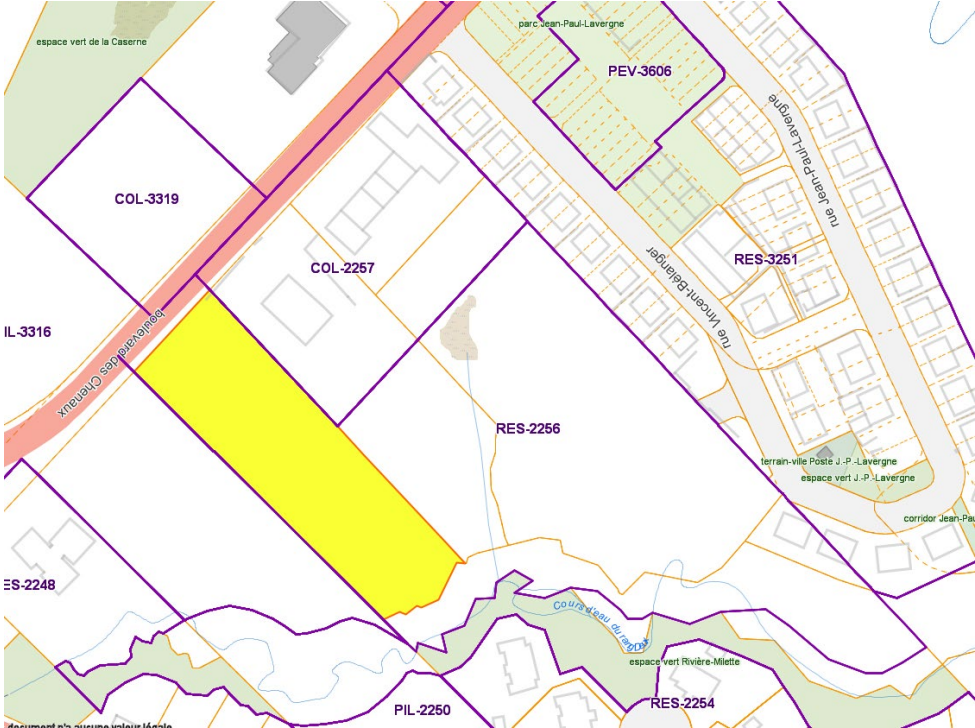



Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

<p>Terrain visé</p>	
<p>Photo du terrain</p>	
<p>Objet</p>	<p>Afin d'autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'usage H10 (habitation 51 à 100 logements), <p>ainsi que les éléments dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 6 étages;

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

	<ul style="list-style-type: none">- un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 20 m;- un bâtiment ayant pour façade avant principale celle qui est la plus longue et orientée vers le nord-est. Cette façade peut former un angle de plus de 15 % par rapport à la ligne avant;- 3 accès au bâtiment sur la façade avant principale;- une aire de stationnement hors rue implantée devant la façade avant;- une marge avant minimale de 7,5 m;- une marge latérale minimale de 7 m;- un coefficient d'emprise au sol minimal de 0,1 et maximum 0,3;- des matériaux de revêtement extérieur du groupe A sur un minimum de 50 % sur toutes les façades et le résiduel en matériaux des groupes A, B, C ou D.
Approbat ion référendai re	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	PL31